

## 80 communes récompensées pour leur fleurissement

**Le Conseil général remet aux 80 communes lauréates les Trophées yvelinois et les prix du Concours des villes et villages fleuris. Deux distinctions qui récompensent leurs efforts d'embellissement pour le cadre de vie des Yvelinois.**

Au terme de plus de 2 300 km parcourus et de 85 visites, le jury départemental, présidé par Daniel Level, conseiller général, a décidé de distinguer 80 communes. 55 étaient candidates au niveau départemental du concours des Villes et villages fleuris (VVF) et 60 ont participé aux Trophées yvelinois.

**Le concours des Villes et Villages Fleuris** qui se dispute à 4 échelons (national, régional, départemental et communal) classe chaque année les villes et villages de France selon leur niveau de fleurissement. Il valorise la création d'un patrimoine végétal propice à la qualité de vie et au bien-être des habitants.

**Les Trophées yvelinois** sont eux, propres au département, instaurés par le Conseil général. Ils sont au nombre de quatre :

- le Trophée du thème qui récompense l'illustration, dans les espaces verts, d'un thème annuel : « Le jardin : de Le Nôtre au jardinier écologique du 21<sup>e</sup> siècle » cette année ;
- le Trophée de la mairie fleurie ;
- le Trophée des équipements publics innovants qui encourage la qualité et la performance environnementale de ces installations ;
- le Trophée de l'eau dans les espaces verts pour inciter à une utilisation économe de l'eau et l'oubli des pesticides.



Fleurir apporte la nature au cœur des villes et, de ce fait, contribue à maîtriser l'espace urbain. Par cette cérémonie de remise de diplômes, le Département salue le rôle joué par les communes pour la qualité de vie des Yvelinois et l'attractivité du territoire. Ces initiatives participent de la dynamique d'amélioration du cadre de vie, par ailleurs récompensée il y a peu par l'attribution aux Yvelines du label Département fleuri.

### **Contact presse :**

Alexia Borrás  
Tél. : 01 39 07 70 77  
aborras@yvelines.fr